



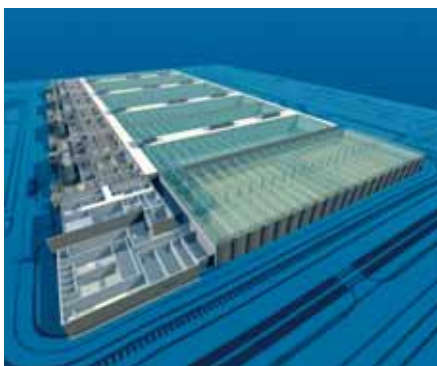
IV. Les étapes du projet Georges Besse II

■ A	Les grandes étapes du projet	31
■ B	Concertations préliminaires	32



A Les grandes étapes du projet

Le calendrier prévisionnel



2003 - 2005 . . . Études préliminaires puis détaillées de la nouvelle usine

Mai 2004 Décision de la Commission nationale du débat public

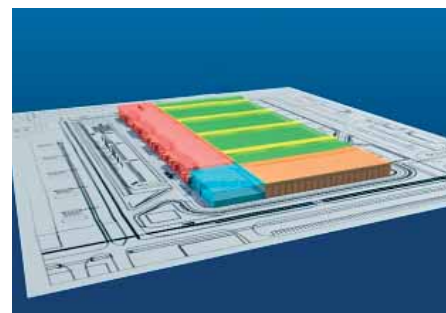
Sept.-oct. 2004 . . Débat public

2004 Préparation du dossier préliminaire de sûreté, du dossier d'enquête publique DAC (décret d'autorisation de création d'INB), du dossier d'enquête publique DARPE (demande d'arrêt de rejet et de prélèvement d'eau) et début des démarches liées à l'attribution du permis de construire

Fin 2004 Obtention des accords intergouvernementaux et approbation du projet par les autorités européennes de la concurrence

Début 2005 . . . Attribution du permis de construire et début des enquêtes publiques DAC et DARPE

2005 - 2006 . . . Rapport de sûreté, groupe permanent, attribution des décrets DAC et DARPE, autorisation de mise en actif



2005 - 2007 . . . Construction des premiers bâtiments

Fin 2007 Première production de l'usine Georges Besse II

2007-2012 Mise en service progressive des différents modules de la première unité de l'usine Georges Besse II

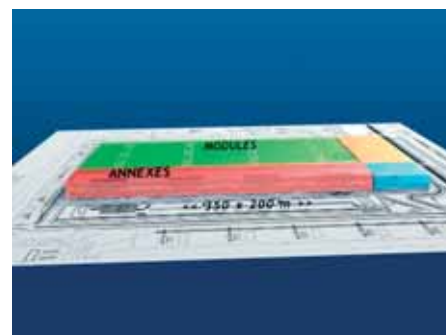
Fin 2012 Première unité totalement opérationnelle

Vers 2012 . . . Arrêt de l'exploitation de l'usine Georges Besse d'EURODIF et début des opérations de démantèlement

2010 - 2016 . . . Construction de la seconde unité de l'usine Georges Besse II

2018 - 2020 . . . Construction éventuelle de la troisième unité de l'usine Georges Besse II (la capacité finale pourra être ajustée en fonction de l'état du marché des services d'enrichissement)

Vers 2020 Fin des opérations de démantèlement d'EURODIF



Un projet encadré par trois enquêtes publiques



Deux enquêtes publiques, prévues par les textes en vigueur, seront menées pour la réalisation de ce projet.

Ces deux enquêtes publiques sont relatives à :

- la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire (DAC),
- la demande d'autorisation de rejet et de prélèvement d'effluents liquides et gazeux (DARPE).

Pour ces deux enquêtes, les dossiers sont actuellement en cours de préparation, en vue d'une ouverture des enquêtes publiques correspondantes début 2005.

Par ailleurs, une enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Bollène a été initiée concernant la zone réservée aux activités industrielles nucléaires.

Cette révision du POS (ou PLU) a été lancée à titre conservatoire, de manière à rendre possible, le cas échéant, l'installation de l'une des unités de Georges Besse II sur le terrain se situant à l'intérieur du site du Tricastin, au sud des bâtiments actuels de l'usine Georges Besse d'EURODIF.

B Concertations préliminaires

AREVA, détenu majoritairement par l'État, a élaboré ce projet d'usine d'enrichissement en relation étroite avec les services de l'État et, en particulier, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

La Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR), ainsi que son appui technique, l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), sont associés à toutes les phases du projet, en tant qu'autorités de contrôle, en particulier sur les questions relatives à la sûreté, la protection de l'environnement, le planning et les études réglementaires.

Avant même que les conditions suspensives ne soient levées, AREVA a associé le public et ses représentants au projet.

A partir de 2003, les administrations locales concernées (les préfectures, la DDE, la DDASS, l'Agence de l'eau), les collectivités territoriales, ainsi que les élus, et notamment les maires des communes avoisnantes, ont été informés du projet.

Le maître d'ouvrage a présenté le projet de la nouvelle usine lors de la session du 12 décembre 2003 de la Commission Locale d'Information dénommée Commission d'Information des Grands Equipements Énergétiques du Tricastin (CIGEET).